

# IX

## SOURCES

---

### L'INVENTAIRE D'UN ÉLEVEUR SICILIEN à Corleone en 1445

Henri BRESCH\*

À TRAVERS L'INVENTAIRE APRÈS-DÉCÈS de Matteo Bizini, éleveur et habitant de Corleone, se dessine une société rurale médiévale sicilienne organisée autour de véritables agrovilles, dominée par la grande propriété latifundiaire et animée par la très grande entreprise de production, *massaria* de céréaliculture et *mandria* d'élevage<sup>1</sup>. Corleone, à 35 km de Palerme, est la seule ville rurale sicilienne dont la documentation notariale couvre la fin du XIV<sup>e</sup>, l'ensemble du XV<sup>e</sup> siècle, et s'enracine dans une histoire bien connue depuis 1175 et 1240. Mais Corleone présente quelques particularités. La ville normande du XII<sup>e</sup> siècle, au cœur du refuge musulman de Sicile occidentale, possédait, à côté de la majorité musulmane, une communauté arabe chrétienne centrée sur le monastère de femmes de la Madeleine ; en 1240, après l'extermination des Sarrasins, elle a été refondée par des Lombards venus de la région d'Alessandria<sup>2</sup> : ils ont continué de parler un dialecte septentrional, dont on a quelques traces dans le lexique latin de l'inventaire (*drapellum*, rare ailleurs en Sicile, et qui correspond probablement au *bancale* et au *pannum de muro*<sup>3</sup> d'autres maisons), comme dans son orthographe (*buccarios* pour *buccales*, « bocal », avec un rhotacisme du *l* bien connu en ligurie occidental et en provençal), et ils ont gardé leur droit comme en témoigne la présence d'un *mundualdus*<sup>4</sup> auprès de la veuve. En droit lombard, en effet, les femmes ne sont jamais majeures.

---

\* Université de Paris X-Nanterre, 200, avenue de la République, 92001 NANTERRE Cedex.

1. Ces grandes entreprises appartiennent généralement au milieu des *burgisi*, bourgeoisie agraire des villes et des bourgs moyens ; de dimensions souvent considérables (entre 5 et 15 bœufs, avec 10 à 45 hectares disponibles), elles reposent sur la location de la terre des « *latifondi* » (*feudi*), pour une campagne triennale de céréaliculture ou pour une durée indéterminée quand il s'agit de l'herbe, et sur la vente anticipée de la récolte et des fromages ; *massaria* et *mandria* des mêmes entrepreneurs peuvent être indépendantes ou liées.

2. Exilés gibelins emmenés par Obberto de Camerana, du Piémont, de Ligurie et de Lombardie du Sud.

3. Tapisserie qui recouvre les bancs-coffres ou isole les murs.

4. Parent juridiquement responsable des actes d'une femme et titulaire du *mundium* sur elle, c'est-à-dire de « l'autorité ».

L'abandon total de plusieurs dizaines de casaux<sup>5</sup> qui appartenaient à l'archevêché de Monreale a accentué encore l'isolement de Corleone et l'immensité du terroir sur lequel il exerce son empire jusqu'aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle : dominant l'immense conque parcourue par les deux fleuves jumeaux, le Belice destro, qui passe au pied des sites abandonnés de Calatrasi et de Calatali, et le Belice sinistro, qui descend vers Calatamauro et Entella, Corleone dispose de son terroir propre et partage avec les *massari*<sup>6</sup> palermitains le domaine de Monreale.

Les dimensions des entreprises correspondent à ces potentialités : les *mandrie* signalées par les inventaires corleonais dépassent largement les normes moyennes (584 ovins, 222 bovins), pour rassembler 600, 2 600 et jusqu'à 4 600 ovins, 555, 667 et jusqu'à 764 bovins. Les *massarie* ne sont pas moins impressionnantes : 11,5 salmes<sup>7</sup> (20,125 ha) en moyenne et même 34 (59,5 ha), 10 bœufs en moyenne et jusqu'à 19, 20, 23 et 28 ; des réserves de froment et d'orge de 80 à 100 salmes (220 à 275 hl et plus), avec un maximum de 454 (1 249,5 hl au moins).

Dans ce contexte, Matteo Bizini<sup>8</sup> apparaît comme un éleveur spécialisé dans la production des jeunes bœufs : ses 323 vaches ont eu un rendement tout à fait proche des moyennes siciliennes, un veau tous les deux ans (exactement, 145 veaux de l'année indictionnelle, qui correspond à l'année-récolte 1443-1444, et survivant l'année suivante, c'est-à-dire 44,75 %). Les conditions de l'élevage sont pourtant étonnamment rustiques : les taureaux vont et viennent en toute liberté. Les bêtes sont laissées à elles-mêmes, et le prélèvement du lait ne paraît guère être important : à peine 16 kg de caillé. À côté de son immense entreprise de *mandria* (555 bovins<sup>9</sup>, 230 ovins, 53 équins), Matteo Bizini a géré une *massaria* de petit module : elle a rapporté, sans doute à la fin de l'année-récolte 1443-1444, 122,3 hl de froment et 27,4 hl d'orge ; elle devait donc s'étendre sur une dizaine de

5. Habitats ouverts, situés au cœur du « *latifondo* » et qui accompagnaient le centre de gestion.

6. Entrepreneurs de céréaliculture.

7. La salme est une mesure de capacité et de superficie : la salme de froment mesure 2,75 hl ; celle d'orge 3,43 hl. Elles se divisent en 16 *tumini* ; la superficie semée correspond à 1,75 ha.

8. D'une famille sans doute originaire de Vizzini (Sicile orientale), il est d'abord signalé comme peussier, une catégorie d'artisans spécialisés très puissante à Corleone et ouverte sur les activités d'élevage, qui, en 1445, occupent la quasi-totalité du champ de ses affaires. Matteo Bizini a fait testament, tout jeune, avant son mariage, en 1401 ; c'est un cliché de son activité de jeunesse : il énumère 17 débiteurs pour des sommes minuscules, au total 7 onces 24 taris et 7 grains à peine, et 3 salmes 4 *tumini* de froment ; mais l'éventail de son activité révèle le ressort de son enrichissement futur : il a vendu des pelisses, au moins six, du froment, de l'*orbace* jusqu'à Castrogiovanni (Enna), prêté de petites sommes à trois personnes, dont une femme mariée et une veuve, et avancé de l'argent à un tanneur qui lui prépare des peusseries. L'ensemble est cohérent : une activité à dimensions multiples, ne négligeant aucune source de profit, réinvestissant les bénéfices de l'artisanat et du commerce dans une entreprise agricole qui soutient le crédit et l'exportation.

9. Spécialité classique en Val de Mazara (Sicile occidentale) – où les troupeaux de bovins sont nettement plus nombreux que ceux d'ovins de 1300 à 1460 –, accentuée encore chez Matteo.

salmes à peine (autour de 17,5 ha). Peut-être Matteo Bizini était-il déjà malade en octobre, puisqu'il ne paraît pas avoir reconduit cette part de l'entreprise ; au moment de sa mort, il ne possède ni joug, ni charrue, ni tirasse<sup>10</sup>.

On note que Matteo ne possède aucune pièce de terre qui soutienne cette activité de producteur, mais seulement deux parcelles plantées en vigne et deux *vinealiu*<sup>11</sup> dans le premier cercle de petites propriétés qui entoure la « terre » de Corleone, et que signalent des églises rurales et des fouloirs de pierre taillée d'où le moût part en barils pour gagner les tonneaux où il va bouillir. Matteo « fait taverne » sur la *piazza* supérieure, là justement où se trouvent aujourd'hui le cœur urbain de Corleone et les cafés, et il lui reste à écouler encore près de 33 hl de vin, gâté pour la moitié. Matteo Bizini n'appartenant pas à l'aristocratie des familles lombardes qui ont reçu de grandes parcelles de terre entre 1240 et 1280, son activité repose, pour l'élevage comme pour la céréaliculture, sur la location des fiefs : pour les maîtres du sol, les tarifs de l'herbe sont alors déplorablement bas, un nouveau chaque année par fief, qu'il s'agisse de La Sala (aujourd'hui Salaparuta), de Calatali<sup>12</sup> ou de la Carrubba<sup>13</sup>, trois bêtes au total pour 1443-1444, sur 550. Ces locations sont très éloignées de Corleone : respectivement à 40, 30 et 23 km ; elles sont isolées et imposent la présence permanente de bouviers salariés à cheval et la constitution de sociétés avec les bergers, qui reçoivent le troupeau en participation, *a li spisi*<sup>14</sup>.

L'inventaire de Matteo Bizini pousse à la caricature la pauvreté en terres et en moyens de production du *borgese* (le « bourgeois », entrepreneur rural) sicilien, mais il manifeste aussi avec une force convaincante sa richesse en immeubles urbains et ses éventuelles disponibilités en capital : Matteo possède une dizaine de maisons, trois boutiques, une taverne et pas moins de 185 onces<sup>15</sup> (équivalant à 956 florins de Florence) dans sa cassette. Les crédits ne s'élèvent qu'à une quinzaine d'onces (75 florins). Le mobilier de la maison est modeste, robuste et pauvre en objets de luxe (il manque en particulier l'icône qu'on trouve partout), mais manifeste un certain confort (la brie<sup>16</sup> pour préparer les pâtes) ; il mêle les objets de la vie quotidienne à ceux du travail (par exemple, l'énorme réserve de sel pour les animaux, qui encombre la cuisine), en particulier du travail féminin domestique. La rigoureuse division des tâches et de l'habitat qui justifie peut-être que les

10. En sicilien, *stragula*, traîneau pour déplacer semences, charrue et outils dans une campagne sans route carrossable.

11. Parcelle destinée à la vigne, mais non plantée ou abandonnée (cf. occitan *vignau*).

12. Aujourd'hui Cautali, grand fief au nord de Gibellina et de Salaparuta, à 20 km de Corleone.

13. Fief de Calatamauro, à 15 km de Corleone.

14. Les dépenses de leurs bêtes, en herbe, en sel et en garde, sont décomptées de leur salaire.

15. L'once de 30 taris est la monnaie de compte sicilienne, rattachée au florin de Florence (elle est équivalente à 5 florins) ; la monnaie réelle est le carlin d'argent de 3,20 g, qui vaut un demi-tari.

16. En sicilien, *sbriga*, table de bois munie d'un rouleau articulé pour broyer la semoule.

femmes ne quittent pas leur maison, ni évidemment la « terre » fermée de murs, et ne participent pas à la vie agricole, leur laisse du temps pour préparer le lin et la laine, tisser draps, nappes et barracans grossiers.

L'attention se porte enfin sur l'immeuble : une maison verticale rare en Sicile (et qu'explique peut-être la déclivité de Corleone, établie en un vaste escalier qui relie le château d'en-haut à celui d'en-bas), donnant sur une cour intérieure et comprenant une maison séparée (probablement la cuisine), disposant d'une cheminée (ou au moins d'un foyer mural) qu'indique la présence d'une crémaillère, excessivement rare en Sicile.

L'inventaire de Matteo Bizini exprime donc à la fois les déterminations sociales particulières d'une Sicile intérieure comparable au *Wild West* (mais sans grands débouchés pour la viande ou le bétail sur pied), et les particularités culturelles de la Corleone lombarde, république montagnarde batailleuse, dont les habitants, armés, forment la milice et qui résiste alors vigoureusement contre la menace de l'inféodation. Il montre aussi la force économique des coqs de village et leur volonté d'imiter l'éducation et le mode de vie de l'aristocratie prestigieuse : Rikina, la fille de Matteo, a été élevée chez les moniales de la Madeleine, qui seront payées en nature, sous la forme d'un jeune poulain.

\*  
\* \*

#### Sources :

Archivio di Stato, Palermo, Notai Defunti 5a stanza, Giacomo Pittacolis 47, f° non numérotés ; Corleone, inventaire du 3 avril 1445 et assignation du 8 avril 1445.

#### Bibliographie :

BRESC, Henri, *Un monde méditerranéen. Économie et société en Sicile (1300-1460)*, Paris-Rome-Palermo, École de Rome, 1986, 2 vol., 981 p. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 262) ;

—, « Contributo a una etnografia della Sicilia medievale : i marchi del bestiame », *Archeologia medievale*, IV, 1977, p. 331-339 ;

—, et BRESC, Geneviève, « La casa del "borgese" : materiali per una etnografia storica della Sicilia », *Quaderni storici*, 31, janvier-avril 1976, p. 110-129.

COLLETTO, Giovanni, *Storia della città di Corleone*, Syracuse, 1936.

MANGANO, Salvatore, *Antichità a Corleone*, Palermo, Palladium, 1977, 104 p.

23.

1445

## Inventaire des biens de Matteo Bizini

5 *L'inventaire des biens de feu Matteo Bizini (Vizzini), de Corleone, décédé le 15 février, a été dressé, le 3 avril 1445, par Obbertino de Vetero, habitant de Corleone, tuteur testamentaire de Rikina et d'Aloysia, filles de Matteo et de Janina, et héritières du défunt.*

## IMPRIMIS IN SALA INFERIORI :

- 10 1. Chieras duas.  
2. Bancum unum usitatum.  
3. Tabulam unam comedendi cum trispidibus.  
4. Tabulam unam de mensa super quodam trispide.  
15 5. Caxias quatuor usitatas et tristes.  
6. Caxectem unam tristem.  
7. Concornum unum parvum.  
8. Bacilia de ramo in numero VI.  
9. Concas de here in numero tres.  
20 10. Par unum lintheaminum usitatorum.  
11. Paria alia quinque lintheaminum alborum usitatorum.  
12. Tobalias de serico quinque pignoratas pro certa pecunia declaranda cuidam de terra Juliane.  
25 13. Mensalia tria usitata.  
14. Carpitam unam usitatam.  
15. Tobalias de barba duas usitatas.  
16. Tacias de argento duas parvas.  
30 17. Drapellum unum scacatum usitatum.  
18. Corrigiam unam de argento persone Rikine predictae.
- In camera inferiori :*
- 35 19. Trispides tres de lecto usitatos.  
20. Saccum unum usitatum de lecto.  
21. Mataracia tria usitata.  
22. Plumacia duo de lecto.  
23. Cultras duas usitatas.  
24. Barracamen unum usitatum.  
40 25. Copertorium unum rubeum cum listis magnis in capitibus.

D'abord dans la salle inférieure :

*deux chaires,  
un banc usagé,  
une table à manger à tréteaux,  
une table à manger avec un tréteau,  
quatre coffres usagés et en mauvais état,  
un petit coffre en mauvais état,  
un coquemard petit,  
six bassins de cuivre,  
trois conques de bronze,  
une paire de draps usagés,  
cinq paires de draps blancs usagés,  
cinq touailles<sup>1</sup> de soie en gage d'une dette à un habitant de Giuliana<sup>2</sup>,  
trois nappes usagées,  
une couverture usagée,  
deux serviettes de barbe usagées,  
deux petites tasses d'argent,  
une tapisserie échiquetée, usagée,  
une ceinture d'argent appartenant à la susdite Rikina.*

Dans la chambre du bas :

*trois tréteaux de lit usagés,  
une paillasse de lit usagée,  
trois matelas usagés,  
deux coussins de lit,  
deux courtrepointes usagées,  
une couverture de laine usagée,  
un couvre-lit rouge avec des listels aux deux bouts,*

1. Le mot *tobalia* recouvre généralement la serviette ; ici il s'agit d'un mouchoir de cou ou d'un voile de cheveux ou de visage.

2. Giuliana est située à 18 km au sud-ouest de Corleone.

26. Bancum unum de lecto ad duas  
tabulas usitatum.
27. Caxectam unam usitatam.
- 45 28. Lanperium unum de here usitatum.
- In coquina :*
29. Sigium unum de ramo usitatum.
30. Ysbrigam unam de nuce usitatam.
31. Mayllam unam usitatam.
- 50 32. Thuminum unum de ligno de  
frumento usitatum.
33. Thuminum unum de ordeo usitatum.
34. Salmas quinque salis in duabus  
partibus.
- 55 35. Caldariam unam cum una pecia in  
fundo usitatam.
36. Caldaronum unum unius quartarie.
37. Caldaronum unum parvum.
- 60 38. Catenas duas de ferro.
39. Tripoydem unum de ferro.
40. Padellam unam usitatam.
41. Stagnatas quatuor usitatas et fractas.
42. Buccarios de ramo II<sup>o</sup> usitatos.
- 65 43. Concomum unum magnum fractum.
44. Alias stagnatas de mena quatuor.
45. Scutellas sex cum duobus  
salceriis de stagno.
46. Platas de stagno V parvas.
- 70 47. Scutellas alias duas de stagno magnas.
- In camera superiori :*
48. Choppam unam persone dicti  
quondam Mathei de bruna,  
infoderatam de blankecta usitatam.
- 75 49. Gunellas duas persone dicti  
quondam, unam de chilestro et aliam  
de chumbato, usitatas, cum quodam  
capuceo tradendas pauperibus propter  
nimium usitatum.
- 80 50. Clamidem unam de azolo usitatam  
persone dicti quondam ad opus  
minorum pro earum vestimento.
- un banc de lit à deux planches usagé,*
- un petit coffre usagé,*  
*un lustre de bronze usagé.*
- Dans la cuisine :
- un seau de cuivre usagé,*  
*une brie de noyer usagée,*  
*une maie usagée,*  
*un tumolo<sup>3</sup> de bois pour le froment*  
*usagé,*  
*un tumolo pour l'orge usagé,*  
*cinq salmes<sup>4</sup> de sel en deux parties*
- un chaudron usagé, rapetassé au fond,*
- un chaudron d'une quartara<sup>5</sup> de*  
*capacité,*  
*un petit chaudron,*  
*deux chaînes de fer,*  
*un trépiéd de fer,*  
*une poële usagée,*  
*quatre pichets d'étain usagés et fendus,*  
*deux boccas de cuivre usagés,*  
*un grand coquemard fendu,*  
*quatre autres pichets plus petits,*  
*six écuelles et deux saucières d'étain,*
- cinq assiettes d'étain,*  
*deux autres écuelles d'étain grandes.*
- Dans la chambre d'en-haut :
- une houppelande du défunt Matteo, de*  
*drap brun, doublée de blanquette usagée,*
- deux gonelles<sup>6</sup> du défunt, une de drap*  
*bleu, l'autre de drap plombé, avec*  
*leur chaperon, à donner aux pauvres,*  
*car trop usagées,*
- un surcot de drap azur usagé, du*  
*défunt, pour le vêtement des pupilles,*

3. Mesure de la capacité de 17,2 l.

4. 30,9 hl.

5. 13,75 hl.

6. Habillement de dessus, sans doute cape.

	51. Tockos tele subtilis tres pro pari uno lintheaminum.	<i>trois pièces de toile fine pour faire une paire de draps,</i>
85	52. Cannas sex tele in duobus tockis,	<i>six cannes<sup>7</sup> de toile en deux pièces,</i>
	53. Mensale unum usitatum.	<i>une nappe usagée,</i>
	54. Tappitum unum diversorum colorum.	<i>un tapis de plusieurs couleurs,</i>
	55. Cortinectam unam de serico usitatam.	<i>une petite courtine<sup>8</sup> de soie usagée,</i>
	56. Plumacium unum de lecto cum certa pluma intus.	<i>un coussin de lit avec de la plume,</i>
90	57. Tabulam unam de apeto xiaccatam.	<i>une planche de sapin fendue,</i>
	58. Mantellum unum de villuto rubeo usitatum.	<i>un manteau de velours rouge usagé,</i>
	59. Platas duas de stagno.	<i>deux assiettes d'étain,</i>
95	60. Chieriam unam usitatam.	<i>une chaire usagée,</i>
	61. Candilerium unum de letono.	<i>un chandelier de laitton,</i>
	62. Sellam unam de mula.	<i>une selle de mule,</i>
	63. Ensem unum sine fodalo.	<i>une épée sans fourreau,</i>
	64. Frenos duas usitatos.	<i>deux mors usagés,</i>
100	65. Enses duos usitatos de quibus unum est in pignore pro tarenis III.	<i>deux épées usagées, dont l'une est en gage pour trois taris<sup>9</sup>,</i>
	66. Rotulos sex mannarum.	<i>six rotuli<sup>10</sup> de lin peigné,</i>
	67. Pisas duas lini.	<i>deux poids de lin,</i>
	68. Rotulos duos alios mannarum.	<i>deux rotuli<sup>11</sup> de lin peigné,</i>
105	69. Rotulos tres de stuppa.	<i>trois rotuli<sup>12</sup> d'étoupe,</i>
	70. Rotulos lane XIII albe pro barracamine fiendo filate.	<i>quatorze rotuli<sup>13</sup> de laine blanche filée pour tisser une couverture,</i>
	71. Sellam unam tristem.	<i>une selle en mauvais état,</i>
	72. Lanciam unam.	<i>une lance,</i>
110	73. Barracamen unum usitatum.	<i>une couverture usagée,</i>
	74. Item drappellum unum usitatum, pignoratam per Janina de Panormo pro logerio domus.	<i>une tapisserie usagée, donnée en gage par Janina de Palerme pour le loyer de sa maison,</i>
	75. Cultram unam albam usitatam.	<i>une courtrepointe blanche usagée,</i>
115	76. Firmaturam unam sine clavi et alias tres claves.	<i>un cadenas sans clef et trois clefs,</i>
	77. Caxiam unam de nuce usitatam.	<i>un coffre de noyer usagé,</i>
	78. Lintheamina duo de serico usitata.	<i>deux draps de soie usagés.</i>
	79. Bancum unum ad duos caxonos et in eisdem :	<i>Un banc-coffre à deux compartiments contenant :</i>
120	80. Corrigiam unam de argento cum	<i>une ceinture d'argent sur une bande</i>

7. 12 mètres. La canne mesure 2,046 m ; elle est subdivisée en 8 palmes.

8. Drap entourant le lit, monté sur quatre hastes et comprenant un ciel de lit.

9. C'est-à-dire six carlins d'argent.

10. 4,76 kg. Le *rotolo* pèse 793 g.

11. 1,6 kg.

12. 2,4 kg.

13. 11,2 kg.

- chingulo chilestro et magnam.  
 81. Cannas duas et dimidiam tele.  
 82. Mensalia duo de mensa usitata.  
 125 83. Par unum lintheaminum usitatorum.  
 84. Cultram unam aliam albam.  
 85. Tobaliam de serico unam usitatam.  
 86. Choppam unam persone dicti quondam panni de Londres usitatam.  
 130 87. Buctonos in numero quinquaginta de argento ad diversas manerias.  
 88. Tacaniam unam cum auro in capitibus.  
 89. Faciem unam mataracii usitatam.  
 135 90. Clamidem unam persone dicti quondam usitatam de Londres, asertam fore relictam Rikine.  
 91. Buctonos de filo subtili in numero *xxiiii<sup>or</sup>*.  
 92. Buctonos de filo grosso in numero *xxiii*.  
 93. Buctonos *iiii<sup>or</sup>* de filo subtili.  
 140 94. Caxiam unam de chuppo, in ea videlicet :  
 95. Tobalias de serico tres in pecia.  
 96. Paria duo lintheaminum alborum in pecia.  
 145 97. Guardanappos quatuor in pecia.  
 98. Mensalia duo in pecia.  
 99. Mensale unum album.  
 100. Tobalias de serico duas in pecia.  
 101. Guardanappos duos.  
 150 102. Par unum aliud lintheaminum in pecia.  
 103. Tobalias tres neapolitanas.  
 104. Tobalias tres de barba que sunt in monasterio Magdalene.  
 105. De eodem monasterio telam preparatam pro duobus coxinis.  
 155 106. Saccum unum de lecto usitatum in lecto superiori.  
 107. Mataracia tria de lecto usitata.  
 108. Plumacia duo de lecto usitata cum pluma.  
 160 109. Trispides tres de lecto.

*de soie céleste, grande, deux cannes et demie<sup>14</sup> de toile, deux nappes usagées, une paire de draps usagés, une autre courtpeinte blanche, une touaille de soie usagée, une houppelande du défunt de drap de Londres usagée, cinquante boutons<sup>15</sup> d'argent de divers décors, un voile décoré d'or aux bouts, une face supérieure de matelas usagée, un surcot du défunt usagé de drap de Londres, laissée à Rikina, à ce que l'on assure, 24 boutons de fil fin, 23 boutons de fil grossier, 4 boutons de fil fin. Un coffre de peuplier, contenant : trois touailles de soie en une pièce, deux paires de draps blancs en une pièce, quatre longières<sup>16</sup> en une pièce, deux nappes en une pièce, une nappe blanche, deux touailles de soie en une pièce, deux longières, une autre paire de draps en une pièce, trois touailles napolitaines, trois serviettes à barbe, au monastère de la Madeleine<sup>17</sup>. Venant de ce monastère, de la toile préparée pour deux coussins, une pailleuse usagée dans le lit d'en haut, trois matelas de lit usagés, deux oreillers de lit usagés avec de la plume, trois tréteaux de lit,*

14. 5 m.

15. Les boutons de métal précieux ou de fil de soie sont destinés à décorer les vêtements longs, surcot et cotte, en interminables boutonnières.

16. Nappe longue et étroite disposée le long du bord de la table et destinée à protéger la nappe principale des projections des tailleurs et des écuelles et à essuyer les mains.

17. Monastère de bénédictines, construit au XII<sup>e</sup> siècle.



110. Drapellum unum usitatum.  
 111. Carpitam unam usitatam.  
*In alio solarario superiori*  
 165 112. Drapellos alios duos.  
 113. Bacile unum cuputum.  
 114. Rotulos viginti quaglorum.  
 115. Zappulam unam usitatum.  
 116. Mortarium unum de mitallo cum  
 170 pistono de ferro.  
*In dispensa :*  
 117. Zapponium unum.  
 118. Vegetes in numero VI quarum  
 quatuor sunt plene vino.  
 175 119. Carratellos duos plenos vino.  
 120. Coyros XIII de vitulis mortixinis.  
*In taberna sita in platiis superioribus:*  
 121. Salmas quinque salis.  
 122. Vegetes undecim plenas vino bono.  
 180 123. Vegetes III<sup>or</sup> plenas vino milocto  
 tristissimo dispargendo et non aliter valet.  
*In solariis dicte taberne :*  
 185 124. De frumento salmas XVIII et  
 dimidiam.  
 125. De ordeo salmas octo.  
 126. Tabulam unam.  
 127. Bancam unam pro taberna.  
 128. Vegetem unam vacuum.  
 190 *In solarario Burdie, videlicet in domo  
 Mansionis :*  
 129. De frumento salmas viginti quinque.  
 130. Item in quadam caxecta reperta  
 in camera superiori cum magisterio  
 195 conscripta et musiata clausa duabus  
 clavibus contrariis, una de voluntate  
 dicti quondam stante in posse Caterine  
 eius filie, uxoris Obbert predicti, et alia  
 une tapisserie usagée,  
 une couverture grossière usagée.  
 Dans l'autre étage supérieur :  
 deux autres tapisseries,  
 un bassin creux,  
 vingt rotuli<sup>18</sup> de caillé,  
 une petite houe usagée,  
 un mortier de bronze avec un piston de  
 fer.  
 Dans la réserve :  
 une houe,  
 six tonneaux dont quatre sont pleins de  
 vin,  
 deux barils pleins de vin,  
 14 cuirs de veaux morts de maladie.  
 Dans la taverne, sur la place d'en-haut :  
 cinq salmes<sup>19</sup> de sel,  
 onze tonneaux pleins de bon vin,  
 quatre tonneaux pleins de vin gâté en  
 très mauvais état, à jeter, et il ne  
 vaut rien.  
 Dans les étages de la taverne :  
 19 salmes et demie<sup>20</sup> de froment,  
 huit salmes<sup>21</sup> d'orge,  
 une table,  
 un comptoir de taverne,  
 un tonneau vide.  
 Dans l'étage de la Burdia, dans la mai-  
 son de la Magione des Teutoniques<sup>22</sup> :  
 vingt-cinq salmes<sup>23</sup> de froment.  
 Et dans une cassette trouvée dans la  
 chambre supérieure, décorée de lettres  
 et de marqueterie avec art, fermée de  
 deux clefs contraires, l'une, par la  
 volonté du défunt, en possession  
 de Caterina sa fille, femme d'Obberto,

18. 16 kg.

19. 30,9 hl.

20. 53,6 hl.

21. 27,4 hl.

22. Établissement des Chevaliers Teutoniques en Sicile occidentale, installé par Henri VI dans le monastère palermitain de la Très Sainte Trinité.

23. 68,7 hl.

200	in posse Janine uxoris ipsius quondam, in pecunia numerata et ponderata, computatis carlenis, giglatis, florenis de Florencia, ducatis, dublis, alfonsinis et parvulis, in summa unciarum centum octuaginta quinque, tarenorum sex,	205	et l'autre en possession de Janina sa veuve, en espèces dénombrées et pesées, en comptant carlins, gillats, florins de Florence, ducats, doubles, alphonsins et deniers, somme toute 185 onces, 6 taris, 1 grain, 2 deniers <sup>24</sup> .
	Item in banco Mathei di la Crapona Panormi, uncias auri sex. [...]		Et dans la banque de Matteo Caprona <sup>25</sup> , à Palerme, 6 onces d'or. [...]
210	Credita antiqua recipienda a personis subscriptis <sup>26</sup> per dictum quondam Matheum et per consequens per dictos heredes tam ex debitis quam ex residiis seu restantibus credenciarum in suo quaterno repertis :		Crédits anciens à exiger des personnes énumérées ci-dessous par le dit défunt et par conséquent par ses héritiers, tant pour dettes que de restant de créances contenues dans son cahier :
215	In primis a Matheo Philadello, t. duos. Item ab Andrea de Palma, t. XXIII <sup>o</sup> . Item in alia manu pro mutuo ab eodem Andrea, t. XII <sup>o</sup> .		De Matteo Philadello, 2 taris, d'Andrea de Palma, 24 taris, du même, pour un prêt, 12 taris,
220	Item a Simone Laudrito, t. XIII <sup>o</sup> . Item an Andrea Joanino, t. VI <sup>o</sup> . Item ad Andrea Ayanino dicto Azarello t. III <sup>o</sup> <sup>r</sup> . Item a Jacopo de Sena, t. VIII <sup>o</sup> . Item ab Andrea de Bizini de sale salmam unam, t. v et g. X		de Simon Laudrito, 13 taris, d'Andrea Joanino, 6 taris, d'Andrea Ayanino dit Azarello, 4 taris, de Jacopo de Sienna, 4 taris, d'Andrea de Vizzini, pour une salme de sel, 5 taris et 10 grains, pour lesquels il tient en gage un chaudron de « mandra »,
225	pro quibus dixit habere ab eo Andrea caldariam unam de mandra. Item ab heredibus quondam notarii Andree de Sarzano unc. duas et t. XX.		des héritiers de feu le notaire Andrea de Sarzana, 2 onces et 20 taris, de Vincenzo Badalono pour une jeune génisse, 5 taris,
230	Item a Vicencio Badalono pro quadam vitillaza, t. v. Item coyrum unum genconum		le cuir d'un bouveau écorché donné

24. Ce sont toutes les espèces qui circulent effectivement dans l'île : florin florentin, ducat vénitien, double de Berbérie, alphonsin frappé d'abord à Gaète par Alphonse le Magnanime, sont les monnaies d'or ; carlin et gillat (carlin aux fleurs de lis, frappé à Naples) les monnaies d'argent ; quant aux deniers (généralement appelés *pichuli*), ils ne comprennent presque plus d'argent.

25. Banquier pisan de Palerme.

26. Plusieurs des débiteurs, comme ceux des autres habitants cités dans les confins des maisons, appartiennent à des familles d'immigrants de Lombardie : les Nazzano (Pavia), les Sarzana (de la région de La Spezia), les Savona. D'autres sont des Toscans, venus vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : Jacopo de Sienna, Vanni de Florencia (Florence). D'autres familles, enfin, proviennent de l'Italie du Sud, de Naples (Neapoli), de San Germano (Cassino) de Monte Leone en Calabre (aujourd'hui Vibo Valentia), et de Sicile orientale (Castrogiovanni, aujourd'hui Enna, Tusa, Vizzini) et occidentale (Caccamo, Dragna, ou Adragna, près de Sambuca, Salemi, Termini).

- strazatum datum Nicolao de Arena  
causa concianti in conciarìa.  
Item a Johanne de Chilestrino ex  
235 restante, t. I et g. v.
- Credita moderna seu nova recipienda  
a personis infrascriptis solvenda in  
mense augusti proximo futuri anni  
presentis ut asseritur contineri in  
240 quaterno dicti quondam Mathei :
- Imprimis ab Angelo de Precia pro uno  
gencone, t. XVIII°.
- Item a Nardo Damiata pro duobus  
genconibus, unc. I et t. VI°.
- 245 Item a Nicolao Binello pro duobus  
genconibus, unc. I et t. VI°.
- Item a Aloysio de Neapoli pro  
genconibus, unc. I et t. VI.
- Item a Ricardo de Basiliï pro  
250 genconibus, unc. I et t. VI.
- Item a Bartholomeo de Gregorio pro  
restante precii quatuor genconum,  
unc. I et t. IV.
- Item a Juliano crapario pro precio  
255 jumenti, unc. I et t. XII°.
- Item ab Andrea Montelione pro precio  
genconum, unc. I et t. VIII°.
- Item a Nicolao de Alena ex restante  
debiti, t. III°.
- 260 Item a quodam bordonario nomine  
Marino Tiratappa de Castronovo  
salmam unam salis.
- Bona stabilia relicta et anotata in  
testamento dicti quondam Mathei :
- 265 Et primo tenimentum unum domorum  
in partem soleratarum et in partem  
terraneorum cum cortili et quadam alia  
domo separata prope dictum tenimen-  
tum domorum, situm et positum in terra
- à Nicola de Arena pour le tanner à la  
tannerie,  
de Giovanni de Chilestrino d'un reste,  
1 tari et 5 grains.
- Crédits récents ou nouveaux à exiger  
des personnes énumérées ci-dessous  
au mois d'août à venir de cette année  
contenus, à ce que l'on assure, dans le  
cahier du défunt :
- D'Angelo de Precia pour un bouveau,  
18 taris,  
de Nardo Damiata pour 2 bouveaux,  
1 once et 6 taris,  
de Nicola Binello pour 2 bouveaux  
1 once et 6 taris,  
d'Aloisio de Neapoli pour [2] bouveaux,  
1 once et 6 taris,  
de Riccardo de Basiliï pour  
[2] bouveaux, 1 once et 6 taris,  
de Bartolomeo de Gregorio pour le  
reste du prix de 4 bouveaux,  
1 once et 4 taris,  
de Giuliano, chevrier, pour le prix  
d'une jument, 1 once et 12 taris,  
d'Andrea Monteleone pour le prix de  
bouveaux, 1 once et 8 taris,  
de Nicola d'Alena, d'un reste de dette  
3 taris,  
d'un muletier nommé Marino  
Tiratappa, de Castronovo<sup>27</sup>, une  
salmè de sel.
- Biens immeubles laissés et indiqués  
dans le testament du défunt :
- et d'abord un tènement de maisons<sup>28</sup> en  
partie à étages, en partie en rez-de-  
chaussée, avec une cour et une maison  
voisine séparée, sis à Corleone dans le  
quartier Saint-Pierre<sup>29</sup>, entre la

27. Bourg, à 35 km à l'est de Corleone.

28. Maison de type horizontal, composée de plusieurs maisonnettes autour d'une cour, le cortile.

29. Corleone comprend au XV<sup>e</sup> siècle quatre quartiers, signalés par l'église principale : San Martino (paroisse principale, *matrice*), San Pietro, San Giuliano (disparu avec l'église dans un glissement de terrain), San'Agostino (autour du couvent des Ermites de Saint-Augustin). Les biens de Matteo Bizini se concentrent dans les quartiers de San Pietro, San Giuliano et

- 270 eadem et quarterio Sancti Petri juxta domum presbiteri Johannis de Sancto Germano ex una parte, domum olim quondam notarii Vannis de Florencia et nunc Antonii Bracci et alios confines.
- 275 Item domum unam soleratam sitam et positam in terra eadem Corilioni et quarterio Sancti Juliani juxta domum quondam Vintorini de Bertolamo ex una parte et alios confines.
- 280 Item domunculam unam parvam sitam et positam in terra eadem Corilioni prope dictam domum secus domum notarii Andree de Orubella et alios confines. Item casalinum unum retro dictam
- 285 domum soleratam sitam in Custeria secus domum quondam Jacobi de Agazo et alios confines. Item domum unam soleratam sitam in dicta terra et quarterio Sancti Juliani
- 290 quam dictus testator tenet ad censum a Sacra Domo Mansionis Panormi pro t. XIII<sup>o</sup> pro anno pro annis XXVIII<sup>o</sup>. Item domos duas coniunctas sitas in terra eadem in quarterio Sancti Juliani
- 295 juxta domum quondam Johannis Bondi et alios confines. Item domum unam soleratam cum quadam alia domuncula sibi coniuncta sitam in dictis terra et quarterio secus domum
- 300 quondam Pauli de Salem et alios confines. Item apothecam unam soleratam sitam in eadem terra et quarterio Sancti Petri in plateis superioribus secus apothecam
- 305 quondam Johannis Bondi et apothecam olim quondam Antonii Testagrossa et alios confines. Item apothecam unam soleratam cum cortili sitam in dicta terra et quarterio
- 310 Sancti Juliani juxta domum seu apothecam Micaelis de Nazano et alios confines. Item apothecam unam sitam in terra
- maison du prêtre Giovanni de San Germano, celle qui était de feu le notaire Vanni de Florencia et qui est maintenant d'Antonio Bracco et les autres confins ;*
- une maison à étage dans la terre de Corleone, quartier Saint-Julien, près de la maison de feu Vintorino de Bertolamo et d'autres confins ;*
- une petite maison dans la terre de Corleone, près de cette maison et mitoyenne de celle du notaire Andrea de Orubella et d'autres confins ; une maison détruite derrière la maison à étage, sise dans la Côte près de la maison de feu Jacopo de Agazo et d'autres confins ;*
- une maison à étage, quartier Saint-Julien, que le testateur tenait à cens de la Magione des Teutoniques de Palerme, à 14 taris l'an, pour 29 ans ;*
- deux maisons conjointes, quartier Saint-Julien, près de la maison de feu Bondi et d'autres confins ;*
- une maison à étage avec une maisonnette conjointe, dans le même quartier près de la maison de Paolo de Salemi et d'autres confins ;*
- une boutique à étage, quartier Saint-Pierre, sur la place d'en-haut, près de la boutique de feu Giovanni Bondi et de celle de feu Antonio Testagrossa et d'autres confins ;*
- une boutique à étage avec cour, quartier Saint-Julien près de la maison ou boutique de Michele de Nazano et d'autres confins ;*
- une boutique, quartier Saint-Pierre,*

eadem et quarterio Sancti Petri juxta  
 apothecam presbiteri Vicencii Bernoni  
 de qua solvuntur sibi testatori t. VI per  
 315 heredes quondam Bartholomei Cavalli  
 et inde dicti t. VI solvuntur monasterio  
 Magdalene, sed quoad dictum testatorem  
 ipsa apotheca habetur pro libera et sic  
 debet aparere per decretum subtum  
 320 in curia.

Item medietatem unius domus solerate  
 site in dicta terra et quarterio Sancti  
 Juliani secus domum Elene de  
 Florencia cujus alia medietas est  
 325 Nicolai Maniseu, pro qua medietate  
 per dictum Nicolaum solvuntur t. VII  
 presbitero Vicencio Bernono.

Item domunculam unam parvam que  
 fuit Philippi de Cacabo secus domum  
 330 mei predicti notarii Jacobi Pictacholi  
 et alios confines sub honere census  
 t. trium solvendorum presbitero  
 Vicencio predicto.

Item domunculam unam sitam in  
 335 vanella vocata di Sanctu Augustinu  
 in terra eadem et quarterio Sancti  
 Augustini, secus domum monasterii  
 Magdalene et alios confines.

Item domum unam soleratam sitam in  
 340 dicta terra et quarterio Sancti  
 Augustini secus domum Manfredi de  
 Senis et alios confines.

Item plantam unam in duabus xortibus  
 sitam in contrata Rasselli territorii  
 345 Corilioni juxta vineam Boni Nuchilla  
 et alios confines, de qua solvitur t.  
 unum ecclesie Sancti Leonardi  
 Corilioni, quarum prima xors, videlicet  
 subdita dicto canoni habet usum  
 350 vendimeandi libere in palmento dicti  
 Obbertini tutoris sito in eadem contrata.

*près de la boutique du prêtre  
 Vincenzo Bernone, pour laquelle les  
 héritiers de feu Bartolomeo Cavallo  
 payent 6 taris, et donc ces 6 taris  
 vont au monastère de la Madeleine,  
 mais, quant au testateur, la boutique  
 est libre de cens, et ainsi doit-elle  
 apparaître par décision de la cour ;*

*la moitié d'une maison à étage,  
 quartier Saint-Julien, près de la  
 maison d'Elena de Florencia, dont  
 l'autre moitié est de Nicola Maniseu,  
 pour laquelle moitié Nicola paye 7 taris  
 au prêtre Vincenzo Bernono ;*

*une petite maison qui appartient à  
 Filippo de Caccamo près de la maison  
 du notaire Jacopo Pittacolis et  
 d'autres confines, chargée d'un cens  
 de trois taris à payer au prêtre  
 Vincenzo ;*

*une petite maison dans la ruelle dite  
 de Saint-Augustin, quartier de Saint-  
 Augustin, près de la maison du  
 monastère de la Madeleine et d'autres  
 confines ;*

*une maison à étage, quartier Saint-  
 Augustin, près de la maison de  
 Manfredi de Sienne et d'autres confines ;*

*un plantier de vignes en deux parcelles  
 dans la contrade Rassello<sup>30</sup> au terroir de  
 Corleone près de la vigne de Bono  
 Nuchilla et d'autres confines, qui doit un  
 tari de cens à l'église de Saint-Léonard  
 de Corleone, dont la première parcelle,  
 soumise audit cens, a le libre usage du  
 fouloir d'Obbertino, tuteur, dans la  
 même contrade, au temps des vendanges ;*

30. Quartier rural, généralement homogène ; Russello, ou Rasello, est un quartier de vignes au sud-ouest de la ville.

iltem vineam unam in contrata Sancte Marie de Vineis sitam cum palmento iuxta vineam heredum quondam Amati Cannella et alios confines.

Item vineale unum situm in contrata Celsi juxta vineale Ecclesie Sancte Elene Corilioni.

Item vineale unum situm in contrata Gatusiorum juxta vineale heredum quondam Cataldi de Castrojohannis et alios confines.

Item domunculas duas coniunctas cum cortili sitas in urbe Panormi secus domos notarii Lorencii Carboni sub honore census t. v solvendorum imperpetuum nobili Lando Homodei de Panormo et Bartholomeo Columba.

Bona acquisita seu jura censualia empta per dictum quondam Matheum post dictum suum testamentum ut nobis aseritur :

Imprimis jus census t. sex perpetuo solvendorum per Obbertinum de Terminis super suis domibus.

Item jus census t. sex perpetuo solvendorum per Palmam uxorem quondam Giliforti de Guara super suis domibus.

Item jus census t. XII<sup>o</sup> perpetuo solvendorum per Jacobum de Montelione super suis domibus.

Item jus census t. sex solvendorum perpetuo a Magistro Obberto de Dragna super suis domibus.

Item vaccas grossas de mercio in mandra dicti quondam Mathei tringentas XXIII<sup>o</sup> de quibus deducitur una pro presbitero Antonio Savona.

Item gencones octuaginta tres de quibus deducuntur duo gencones pro carnagio anni VII indictionis et octave indictionis presentis feudi Sale et duo pro Chicco de

*une vigne dans la contrade de Sainte-Marie des Vignes<sup>31</sup> avec son fouloir, près de la vigne des héritiers d'Amato Cannella et d'autres confines ;*

*une terre à vigne dans la contrade Celso près de la terre à vigne de l'église Sainte-Hélène de Corleone ;*

*une terre à vigne dans la contrade Catusi près de la terre à vigne des héritiers de feu Cataldo de Castrogiovanni et d'autres confines ;*

*deux petites maisons conjointes avec cour, à Palerme, près des maisons du notaire Lorenzo Carbone à 5 taris de cens perpétuel au noble Lando Omodei de Palerme et à Bartolomeo Columba.*

*Biens acquis ou cens achetés par le défunt après la rédaction de son testament, à ce que l'on assure :*

*d'abord un cens perpétuel de 6 taris payable par Obbertino de Termini sur ses maisons ;*

*un cens perpétuel de 6 taris payable par Palma, veuve de feu Giliforte de Guara sur ses maisons ;*

*un cens perpétuel de 12 taris payable par Jacopo de Montelione sur ses maisons ;*

*un cens perpétuel de 6 taris payable par Maître Obberto de Dragna sur ses maisons ;*

*333 vaches grosses marquées dans la « mandria » du défunt, dont on déduit une pour le prêtre Antonio Savona ;*

*83 bouveaux dont on déduit deux pour le charnage (location) des années de VII<sup>e</sup> et de VIII<sup>e</sup> et présente indiction du fief Sala et deux autres pour Cicco*

31. Quartier de vignes autour d'une église rurale, comme la contrade voisine San Giovanni. Ces églises sont rares en Sicile et signalent généralement d'anciens casaux abandonnés, ce qui n'est pas le cas ici.

- 395 Tusa pro feudo Calatali, pro dictis duobus  
annis et unus pro anno presenti, pro terris  
di la Carrubba.
- Item certos tauros de quibus non fit  
mencio ex quo interdum, ut aseritur,  
amictuntur et vadunt hinc inde ut est  
de more.
- 400 Item vitillacios in numero utriusque  
sexus centum XXXV.
- Item oves ad expensas ducentas triginta  
Item bovem unum ad logerium in posse  
Johannis Guaglardi.
- 405 Item gencones duos datos ad  
adumandum in posse Andree de Palma.  
Item bovem unum in posse Obberti  
Malicia tristissimum.
- 410 Item jumenti triginta quatuor,  
computatis pultris utriusque sexus,  
etatis annorum duorum, de quibus  
deducitur unum pro Nicolao Veteri,  
sub marco dicti quondam Mathei et  
unum datum monasterio Sancte Marie  
415 Magdalene de comuni, et de voluntate  
Janine uxoris dicti quondam Mathei,  
ut constat verbo suo et pro ea  
promitente de rato super bonis ipsius  
Janine pro predictis heredibus, necnon  
420 notarius Jacobus Blacus presens in  
publicacione presentis inventarii pro  
parte dicte Janine absentis acceptans et  
se obligans pro dicta Janina et de  
voluntate ipsius Obberti tutoris et hoc  
425 respectu serviorum, nutrimenti et  
doctrine Rikine predictae nutritae et  
doctrinande in dicto monasterio,  
Item pultros anoticos in numero XI.  
Item roncenos sex.
- 430 Item mulam unam.  
Item roncenos unum zoppum, tristum  
et nullius valoris.
- de Tusa pour le fief Calatali pour les  
deux mêmes années, et un pour cette  
année pour les terres de la Carrubba ;  
certains taureaux dont on ne fait pas  
mention parce que, à ce que l'on  
assure, ils se sont échappé et vont de  
ci de là, comme c'est la coutume ;  
45 jeunes veaux des deux sexes ;*
- 230 brebis en société ;  
un bœuf loué à Giovanni Guaglardo ;*
- deux bouveaux confiés à Andrea de  
Palma pour les dompter ;  
un bœuf confié à Obberto Malicia en  
mauvais état ;*
- 34 juments, y compris les poulains des  
deux sexes, de l'âge de deux ans, dont  
on déduit un pour Nicola Vetere, qui  
porte la marque du défunt, et un autre,  
donné au monastère de Sainte-Marie  
Madeleine sur le commun, de par la  
volonté de Janina, veuve de feu  
Matteo, comme il appert par sa parole,  
et par sa promesse sur les biens de  
Janina au nom des héritiers, et le  
notaire Jacopo Blacco, présent à la  
publication de l'inventaire au nom de  
Janina absente, acceptant et  
s'obligeant en son nom, et de par la  
volonté du tuteur, Obberto, et cela  
pour récompenser les services, la  
nourriture et l'éducation donnés à  
Rickina, nourrie et élevée dans ce  
monastère.*
- Onze poulains de l'année,  
six chevaux de bât,  
une mule,  
un cheval de bât boiteux, en mauvais  
état et sans valeur.*

8 avril 1445

**Assignment à Janina, avec l'accord de Nicola Bracco<sup>1</sup>,  
son frère et son *mundualdus* et consultant<sup>2</sup>,  
des biens qu'elle est autorisée à emporter dans sa maison  
pour l'utilité de ses filles**

*N. B. : Les numéros qui figurent à droite renvoient aux articles de l'inventaire.*

<b>L</b> MPRIMIS chieras duas usitatas.	1
Item bancum unum usitatum.	2
Item tabulam unam comedendi cum duobus trispidibus.	3
Item tabulam unam super quodam trispide.	4
Item caxias quatuor usitatas.	5
Item unam aliam caxiam usitatam.	27 ?
Item unam aliam caxiam tristem.	6
Item cuncumum unum.	7
Item bacilia sex.	8
Item concas tres.	9
Item paria sex lintheaminum usitatorum.	10, 11
Item mensalia tria usitata.	13
Item carpitam unam usitatam.	14
Item drapellum unum scacatum usitatum.	17
Item chinturam unam de argento persone Rikine parvam.	18
Item trispides tres de lecto usitatos.	19
Item saccum unum de lecto usitatum.	20
Item mataracia tria usitata.	21
Item plumacium unum usitatum de lecto.	22
Item cultras duas usitatatas.	23
Item barracamen unum usitatum.	24
Item copertorium unum rubeum.	25
Item bancum unum ad duas tabulas.	26
Item lanperium unum.	28
Item caldaronum unum.	36 ou 37
Item catenam unam de ferro.	38
Item caxectam unam usitatam.	
Item stagnata una.	<i>part de 41</i>
Item buctarios duos.	42

1. Brakus dans le texte.

2. Qui dit effectivement le droit pour elle, puisqu'elle est de droit lombard.



	Item concunum unum fractum.	43
	Item pecios stagni in numero XV.	45, 46, 47
	Item tockos tres tele subtilis pro quodam pari lintheaminum.	51
	Item mensale unum usitatum.	53
40	Item tapitum unum diversorum colorum.	54
	Item plumacium unum de lecto.	56
	Item platas duas de stagno.	59
	Item rotulos novem lane pro uno barracamine.	<i>part de 70</i>
	Item barracamen unum usitatum.	73
45	Item firmaturam unam.	76
	Item zonam seu chinturam unam de argento * cum chingulo chilestro magnam.	80
	Item mensalia duo usitata.	82
	Item par unum lintheaminum usitatorum.	83
50	Item cultram unam usitatum.	84
	Item buctonos de argento in numero quinquaginta.	87
	Item caxiam unam de chuppo.	94
	Item tobalias de serico tres in pecia.	95
	Item guardanappos duos.	<i>part de 97</i>
55	Item mansalia alia tria.	98, 99
	Item tobalias duas de serico in pecia.	100
	Item guardanappos alios duos.	101
	Item par aliud lintheaminum.	102
	Item tobalias tres de barba que sunt in monasterio Magdalene.	104
60	Item telam pro duobus coxinis.	105
	Item plumacios duos de lecto.	108
	Item trispides tres de lecto.	109
	Item carpitam unam usitatam.	111
	Item drapellos duos.	112
65	Item bacile unum coputum.	113
	Item mortarium unum de mitallo.	116